

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 000 600

A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 78200089.7

(51) Int. Cl.²: B 67 B 7/28, B 65 D 25/28

(22) Date de dépôt: 10.07.78

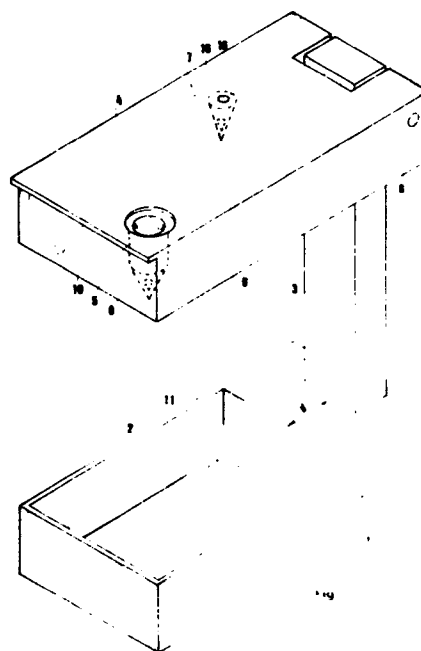
(30) Priorité: 18.07.77 BE 179412 03.08.77 FR 7723868

(43) Date de publication de la demande:
07.02.79 Bulletin 79 '3(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE FR GB LU NL SE(71) Demandeur: Société Anonyme Compagnie Générale
Belge des Isolants (COGEBI)
54, Chaussée de Charleroi
B-1060 Bruxelles (St. Gilles). (BE)(72) Inventeur: Mormont, Daniel
Avenue Firmin Lecharnier 1
B-1090 Bruxelles. (BE)(74) Mandataire: Bossard, Franz et al
ACEC - Service des Brevets Boîte Postale 41
B-8000 Charleroi (BE)

(54) Verseur porte-boîte.

(57) Un verseur, porte-boîte comprend une partie support pour une boîte contenant un liquide et une partie chapeau (4) équipée d'un éperon verseur (5) agencé pour percer le couvercle d'une boîte de liquide maintenue dans la partie support, la partie support étant constituée d'une base (1) adaptée pour recevoir le fond d'une boîte de liquide et d'un montant (3) unique solidaire de la base (1) auquel est fixée la partie chapeau.

Pour permettre le perçage et le maintien notamment de boîtes en carbon paraffiné, la base (1) d'une part et la partie chapeau (4) d'autre part présentent chacune un logement (2) profond pour recevoir et entourer d'une part le fond de la boîte et d'autre part la partie supérieure de la boîte.



EP 0 000 600 A1

VERSEUR PORTE-BOITE.

Il existe déjà des verseurs, porte-boîte comprenant une partie support pour une boîte contenant un liquide, et une partie chapeau équipée d'un éperon verseur agencé pour percer le couvercle d'une boîte de li-
5 quide maintenue sur la partie support. Ainsi, dans le brevet US 2125002 est décrit un tel verseur dont la partie support comprend une base adaptée pour recevoir le fond d'une boîte de liquide et un montant unique, solidaire de la base auquel est fixée, de manière mobile télescopique, la partie chapeau. Dans le brevet US 2069984 la partie support comprend
10 aussi une base adaptée pour recevoir le fond d'une boîte de liquide et un montant unique, solidaire de la base auquel est fixé, de manière pivotante, la partie chapeau. Ces verseurs porte-boîte connus sont adaptés spécialement à des boîtes en tôle dont la résistance à l'écrasement est très grande.

15 L'invention a pour but un verseur porte-boîte destiné spécialement à recevoir des boîtes en carton paraffiné et vise à obtenir plusieurs qualités, notamment construction simple, laissant visible la boîte contenant la boisson afin de pouvoir l'identifier à tout moment et grande facilité pour le maintenir propre à tout instant.

20 Le verseur porte-boîte suivant l'invention est caractérisé en ce que la base d'une part et la partie chapeau d'autre part présentent chacun un logement profond pour recevoir et entourer d'une part le fond de la boîte et d'autre part la partie supérieure de la boîte. Ceci permet d'augmenter la résistance aux déformations, notamment de boîtes en car-
25 ton paraffiné ou autres matières relativement souples, pour lesquelles l'augmentation de cette résistance est particulièrement utile lors du perçage au moyen de l'éperon verseur.

Un exemple d'une forme d'exécution de l'invention est décrit ci-dessous en se référant au dessin annexé. La figure 1 du dessin est une vue

1 en perspective d'un verseur, porte-boîte. Les figures 2 et 3 sont des vues de variantes de détails, également en perspective.

Le verseur, porte-boîte représenté à la figure 1 est destiné à recevoir des boîtes en carton paraffiné de forme parallélépipédique, rectangle, par exemple de boîtes standardisées de lait, de jus de fruit, de cacao, d'une contenance d'un litre. L'invention n'est cependant pas limitée, ni à une dimension, ni à une forme particulière de boîtes, ni à une matière dont sont fabriquées les boîtes. Elle est applicable aussi à des boîtes de conserves cylindriques et même à des bouteilles à large goulot fermées par un couvercle plat.

Une base 1 de forme parallélépipédique rectangle présente un logement 2 profond pour le fond d'une boîte en carton paraffiné ou plastifiée, non représentée. Un montant unique 3 est solidaire de la base 1 et disposé à une distance d'au moins l'épaisseur d'un pouce du bord du logement 2. Grâce à cette disposition, le montant 3 peut servir de manche ou anse. Dans ce but aussi, l'épaisseur du montant 3 est de l'ordre de grandeur de l'épaisseur d'un pouce. Une partie chapeau 4 est constituée par un parallélépipède rectangle creux, le creux étant ouvert vers le bas pour recevoir la partie supérieure de la boîte, non représentée. A l'intérieur du parallélépipède creux de la partie chapeau 4 est monté un éperon verseur 5 percé de trous d'écoulement 6. Un autre éperon conique 7 est prévu muni de moyens de mise à l'air, par exemple de trous 16. Le parallélépipède rectangle 4 est échancré pour embrasser l'extrémité supérieure du montant 3 auquel il est fixé au moyen d'un axe de pivotement 8.

Le verseur porte-boîte selon la figure 1 est utilisé comme suit: une boîte de dimension standard est posée dans le logement 2 de la base 1, la partie chapeau 4 étant pivotée vers le haut. En abaissant la partie chapeau sur le dessus de la boîte les éperons 5 et 7 viennent en contact avec le couvercle de la boîte et grâce à une pression, ou un léger coup de poing, percent ce couvercle. Grâce à la grande profondeur des creux ou logement dans les parties support 2 ou chapeau 4, cette pression ou ce coup de poing ne risquent pas de déformer la boîte, même si elle est en carton paraffiné, puisque les bords de ces creux ou logement la protègent contre de telles déformations. L'éperon 5 possède une partie cylindrique qui reste sertie de manière étanche dans le couvercle de la boîte. L'éperon 7 perce un trou et effectue un léger retrait dès que

1 la pression sur la partie chapeau relâche. De ce fait une entrée d'air est ménagée grâce au trou fait par l'éperon 7. En inclinant le verseur, le liquide de la boîte s'échappe par les trous d'écoulement de l'éperon 5 et une ouverture 9 dans la partie supérieure du chapeau. Une arête saillante 10 évite que des gouttes coulent le long des parois de la

5 partie chapeau 4. La hauteur des bords verticaux de la partie 4 est environ égale à la hauteur des éperons 5 et 7, afin d'assurer un guidage de ces derniers par rapport aux parois latérales de la boîte lors du perçage du couvercle.

10 Si les éperons 5 et 7 doivent percer des couvercles en fer blanc comme c'est le cas pour des boîtes de conserves, ils peuvent être garnis de pointes en acier.

Les éperons 5 et 7 dans la partie chapeau 4 occupent des emplacements pour percer le couvercle de la boîte chacun à proximité d'un coin où la

15 boîte offre une résistance excellente à une pression, sans s'affaisser.

Afin d'éviter que de l'eau de condensation ne coule le long des parois de la boîte dans le fond du logement 2 et s'y accumule, des trous 11 peuvent être prévus notamment aux quatre coins, ce qui facilite en même temps le nettoyage .

20 La partie chapeau 4 peut être fixée au montant 3 de manière amovible, par exemple au moyen de tétons 12 coupés par un plan parallèle à leur axe et enfilés dans des boutonnières 13 appropriées, comme cela est montré à la figure 3. Sur cette figure un coin de la partie chapeau dressée verticalement vers le haut est montré avant l'introduction des té-

25 tons 12 dans les boutonnières 13.

La partie chapeau peut être recouverte d'un écran coulissant 14 permettant d'obturer l'ouverture 9. Comme montré à la figure 2, l'ouverture 9 peut communiquer avec un canal 15 menant vers un bec verseur 16. Ce canal 15 peut être fermé par l'écran coulissant 14, et pour une autre

30 position de l'écran coulissant 14, le bec verseur 16 peut être fermé également. L'écran coulissant 14 peut être retiré complètement lors du lavage du verseur porte-boîte.

Lorsque la partie chapeau 4 est amovible, des moyens de fixation peuvent être prévus non seulement à l'extrémité supérieure du montant 3,

35 mais à plusieurs hauteurs le long du montant, notamment à mi-hauteur, afin de permettre l'adaptation d'un même verseur, porte-boîte par exemple à des boîtes d'un litre et des boîtes d'un demi-litre. Comme moyen de fixation on peut notamment prévoir des boutonnières suivant la figure 3.

REVENDICATIONS.

1. Verseur, porte-boîte comprenant une partie support pour une boîte contenant un liquide et une partie chapeau (4) équipée d'un éperon verseur (5) agencé pour percer le couvercle d'une boîte de liquide maintenue dans la partie support, la partie support étant constituée d'une base (1) adaptée pour recevoir le fond d'une boîte de liquide et d'un montant (3) unique solidaire de la base (1) auquel est fixée la partie chapeau (4), caractérisé en ce que la base (1) d'une part et la partie chapeau (4) d'autre part présentent chacune un logement (2) profond pour recevoir et entourer d'une part le fond de la boîte et d'autre part la partie supérieure de la boîte.
2. Verseur, porte-boîte suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le montant unique (3) est disposé à une distance environ de l'épaisseur d'un pouce du bord du logement (2) de la base (1).
3. Verseur, porte-boîte suivant une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le montant (3) présente une épaisseur de l'ordre de grandeur de l'épaisseur d'un pouce.
4. Verseur, porte-boîte suivant une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le fond du logement (2) de la base (1) comprend des trous (11) au moins à un des quatre coins.
5. Verseur, porte-boîte suivant une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la partie chapeau (4) comprend un écran (14) coulissant.
6. Verseur, porte-boîte suivant une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la partie chapeau (4) comprend une arête saillante (10, 16) du côté où normalement s'écoule le liquide lors du versement.
7. Verseur, porte-boîte suivant la revendication 5, caractérisé en ce que la partie chapeau (4) comprend un canal d'écoulement (15) qui peut être recouvert par l'écran (14).
8. Verseur, porte-boîte suivant la revendication 9, caractérisé en ce que le canal d'écoulement (14) communique avec un bec verseur (16) obturable par l'écran (14).
9. Verseur, porte-boîte suivant une des revendication 3 à 10, caractérisé en ce que des moyens de fixation (13) de la partie chapeau (12) au montant (3) sont prévus à plusieurs hauteurs sur le montant (3).

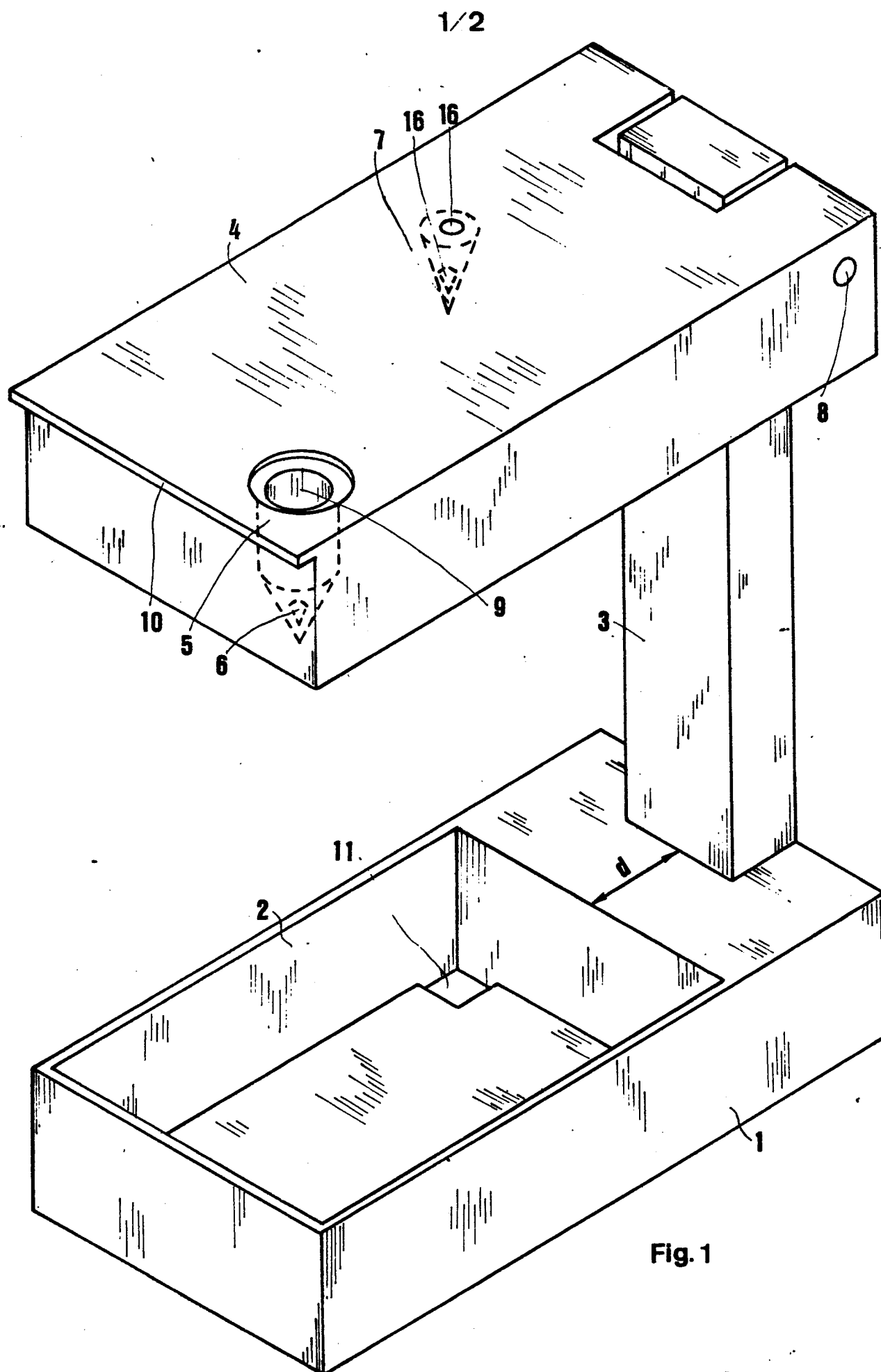


Fig. 2

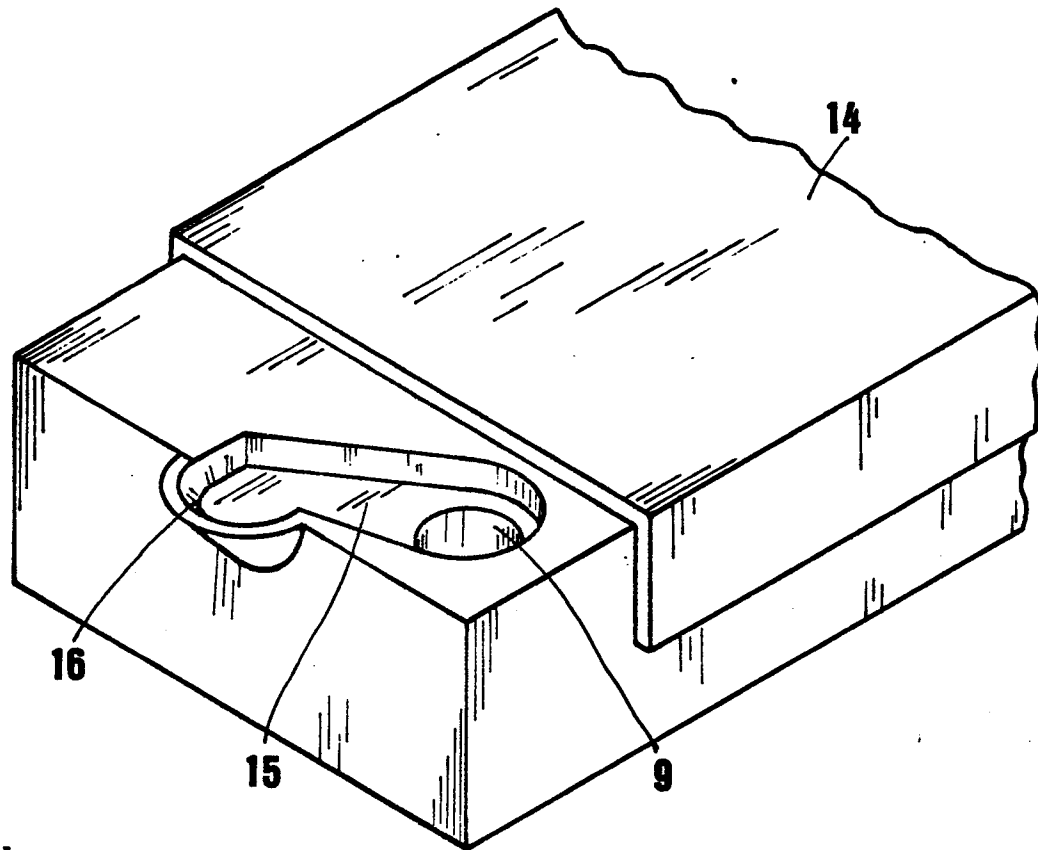
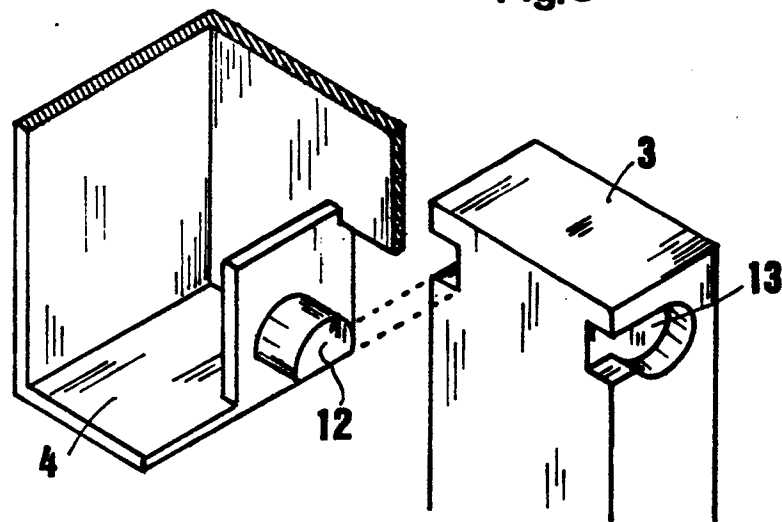


Fig. 3



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
AD	<u>US - A - 2 125 002 (GERDES)</u> * Page 1, ligne 53 à page 2, ligne 24; figures 1,2 * -----	1-3,9	B 67 B 7/28 B 65 D 25/28
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.³)
			B 67 B 7/28 B 65 D 25/28 A 47 G 23/02
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille, document correspondant
☒ Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		20-10-1978	VROMMAN